

NEWSLETTER

Les sources orphelines

année 2014 # 1



INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette troisième newsletter a pour but de vous informer sur l'actualité relative aux établissements sensibles en matière de sources orphelines. Dans sa lutte contre ces sources radioactives indésirables, l'AFCN attache une grande importance à la communication et à l'information des secteurs concernés. En conséquence, nous vous livrons dans cette newsletter les dernières infos, des conseils et des détails sur les projets futurs.

Excellente lecture !

SITUATION

Les chiffres complets de 2013 sont connus !

Un bilan complet (début 2012 - fin 2013) des données chiffrées relatives aux sources orphelines et aux portiques de détection est disponible.

Combien d'établissements sensibles en matière de sources orphelines et combien de portiques de détection sont enregistrés en Belgique ? Combien d'alarmes de portiques ont été notifiées ? Qu'a-t-on principalement trouvé ?

Nous avons regroupé pour vous les données de 2013. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons vers notre dossier « [Données chiffrées sources orphelines](#) ».

ASPECTS IMPORTANTS

Assistant portiques de détection

Nous constatons avec plaisir que l'assistant « portiques de détection » est de plus en plus souvent utilisé. Nous tenons à vous rappeler que cet assistant peut s'avérer pratique pour traiter une alarme facilement en toute sécurité. Cet assistant est accessible à partir du dossier général

« [Etablissements sensibles en matière de sources orphelines](#) » sur le site web de l'AFCN. Cet outil sera retravaillé et amélioré dans le courant de l'année.

Numéro unique pour chaque établissement

La [liste de tous les établissements sensibles enregistrés](#) est désormais disponible sur le site web de l'AFCN. Vous y trouverez également le numéro unique (OE-000xxxx) qui a été attribué à chaque établissement sensible en matière de sources orphelines. Ce numéro unique doit être renseigné sur le nouveau formulaire de déclaration afin d'éviter toute confusion.

Si certaines données sont désuètes, veuillez-nous en informer à l'adresse radioactivity@fanc.fgov.be, afin que nous puissions améliorer la qualité de nos données.

FORMATION

Depuis quelques années, une formation annuelle est organisée par et à l'AFCN pour les personnes amenées à intervenir sur un portique de détection. Quatre sessions seront organisées en 2014 :

- Les 16 mai et 7 novembre : formation pour les intervenants néerlandophones ;
- Les 13 mai et 6 novembre : formation pour les intervenants francophones.

Ces formations sont gratuites et se déroulent de 9h30 à 16h. Pour de plus amples renseignements, notamment sur les modalités d'inscription, rendez-vous sur notre [site web](#).

Si votre entreprise est intéressée par l'organisation d'une formation sur mesure, nous vous demandons de vous adresser à votre fédération professionnelle qui pourra coordonner l'organisation de la formation avec l'aide de l'AFCN.

L'AFCN peut vous fournir le matériel de formation nécessaire : présentations, posters, ...

ACTUALITÉ

Hausse spectaculaire du nombre d'alarmes d'origine médicale !

L'installation de portiques de détection dans les incinérateurs à la fin de 2013 n'est pas passée inaperçue. L'AFCN reçoit chaque semaine de nombreuses notifications faisant état de la présence d'isotopes médicaux. Dans de nombreux cas, l'établissement hospitalier est identifiable et le chargement peut lui être retourné.

Tous les services de médecine nucléaire seront de nouveau informés sur cette problématique. En outre, une attention spécifique y sera consacrée lors des inspections conduites au sein de ces services.

Intérêt étranger pour notre approche !

Une mission IRRS s'est tenue à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 1^{er} au 13 décembre 2013. Lors de cette mission, une équipe d'experts internationaux (AIEA) a audité minutieusement le fonctionnement et la structure de l'autorité de sûreté nucléaire belge. L'approche belge de la problématique des sources orphelines a été retenue parmi les « bonnes pratiques ».

Par ailleurs, notre approche a été exposée à :

- Bruxelles : Workshop intitulé « Study on the Current Status of Radioactive Sources in the EU, on the Origin and the Consequences of the Loss of Control over Radioactive Sources and on Successful Strategies concerning the Detection and Recovery of Orphan Sources » (CE, 5 juin 2013)

- Abu Dhabi : « International Conference on the Safety and Security of Radioactive Sources: Maintaining the Continuous Global Control of Sources throughout their Life Cycle » (AIEA, 27-31 octobre 2013)

- Phoenix : « The Annual Waste Management (WM) Conference » (2-6 mars 2014)

INCIDENTS

1. Le vendredi 20 septembre 2013, des traces de radioactivité ont été découvertes chez Valomac à Grimbergen dans un chargement de cendres en provenance de l'incinérateur de déchets de Sleco à Beveren. Valomac a immédiatement averti l'AFCN. Des analyses ont permis de conclure que le rayonnement détecté provenait de fragments de matériaux radiifères disséminés dans les cendres. Les cendres elles-mêmes n'ont pas été contaminées. Les fragments radiifères ont été isolés du reste des cendres à l'aide d'un portique mobile et ils ont été transmis à l'ONDRAF pour être traités à part. Des analyses du processus de traitement complet ont démontré que cet événement n'a pas eu d'impact sur la santé des travailleurs et de la population, ni sur l'environnement.

2. En décembre 2013, l'AFCN a été informée que lors de la démolition de deux avions à l'aéroport d'Ostende, de l'uranium appauvri a été évacué comme de la ferraille. Cet uranium appauvri provenait notamment de la queue de l'appareil, où il servait de contrepoids. L'AFCN a mené une enquête sur les circonstances précises entourant cet incident et elle a pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des travailleurs et pour éviter que l'uranium ne soit traité avec le reste de la ferraille.

3. Le 18 décembre 2013, dans le Port d'Anvers, une source de Cs-137 a été découverte dans un chargement en provenance du Pérou et à destination d'une entreprise néerlandaise active dans la transformation de la ferraille. Sous le contrôle de Controlatom (Belgique) et de RTD (Pays-Bas), le conteneur a été transporté vers les Pays-Bas, où la source a pu être isolée du chargement.



Pour un aperçu des incidents survenus au niveau international, nous vous renvoyons vers notre [site web](#).

NOUVELLES INITIATIVES

Inspections

A partir de 2014, les établissements sensibles en matière de sources orphelines pourront également faire l'objet d'inspections de l'AFCN. Celle-ci préfère adopter une approche graduée en inspectant prioritairement les établissements qui présentent les risques les plus élevés.

Modification des directives relatives aux alarmes médicales

Cette modification implique qu'en cas d'alarme, le tri est désormais inutile dans le cas où un spectromètre permet de démontrer que l'alarme est déclenchée par des isotopes d'origine médicale (Ga-67, Tc-99m, In-111, I-131, Tl-201) et où le signal au portique indique que la valeur mesurée est inférieure au fond de rayonnement naturel multiplié par 5. Ce type d'alarme ne doit désormais plus être notifié à l'AFCN, sauf si l'établissement hospitalier est connu. Dans ce cas, l'AFCN doit encore pouvoir prendre des mesures à l'égard de l'hôpital concerné.

Une proposition d'adaptation de la directive est à l'étude. Cette proposition sera transmise pour avis aux différentes parties concernées. Une fois que la procédure consultative sera achevée et que les éventuelles modifications auront été apportées, la nouvelle directive pourra être publiée au Moniteur belge.

AFCN

agence fédérale de contrôle nucléaire

Rue Ravenstein 36
1000 BRUXELLES

pointcontact@fanc.fgov.be

<http://www.afcn.fgov.be>

+32(0)2/289.21.11

Éditeur responsable : Jan Bens

Coordination générale : An Wertelaers

Rédaction et assistance éditoriale : Katleen De Wilde

Daan Van der Meersch

Conception graphique : Jens De Braekeleer